



Rupture de contrat de professionnalisation.

Par **laurent viau**, le **12/09/2008** à **10:08**

Actuellement en contrat de professionnalisation pour un BP (Brevet Professionnel) en deux ans, mon entreprise a déposé le bilan au 1er septembre 2008.(soit au bout d'un an seulement) mes employeurs veulent me faire signer "d'un commun accord" une rupture de mon contrat (CDD). Que dois-je faire, signer ou ne pas signer ?, quels sont mes droits face aux assedic ? Comment puis-je être sûr de ne pas me faire "avoir"?
Merci.